

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Bordeaux, le 3 août 2022

### **Suites des incendies en Gironde : 1<sup>re</sup> réunion du groupe opérationnel forêt-bois**

Deux incendies hors normes ont sévi en Gironde depuis le 12 juillet, impactant plus de 18000 hectares de surfaces boisées pour un volume estimé de 2,37 millions de m<sup>3</sup> de bois incendiés. Les conséquences sont fortes pour les acteurs de la filière forêt/bois du Massif des Landes de Gascogne puisque cela représente près d'une demi-récolte annuelle sur le massif.

Par ailleurs, le Président de la République a annoncé le 20 juillet dernier un grand chantier national pour la replantation. Une réunion interministérielle avec la filière bois nationale et régionale s'est tenue le 27 juillet sous l'égide de Marc FESNEAU, Ministre de l'Agriculture et de la Souveraineté alimentaire, de Christophe BÉCHU, Ministre de la Transition écologique et de la Cohésion des territoires, et de Béangère COUILLARD, Secrétaire d'État auprès du ministre de la Transition écologique et de la Cohésion des territoires, chargée de l'Écologie.

Ce mercredi 3 août, la préfecture de Gironde, sous l'égide du préfet délégué pour la défense et la sécurité a installé un groupe opérationnel régional relatif aux suites des incendies du 12 juillet 2022 afin de :

- partager les informations sur la situation de la lutte et dresser une première estimation des dégâts forestiers ;
- relever les difficultés rencontrées par les partenaires de la filière bois ;
- recenser les besoins et soutiens nécessaires.

Le SDIS 33 a fait un point précis sur la situation actuelle toujours évolutive sur le terrain et apporté des précisions sur l'organisation de la garde du feu, tandis que les services de la DRAAF ont présenté une caractérisation quantitative et qualitative des zones forestières incendiées. Enfin un point sanitaire a été établi par le pôle santé des forêts pour présenter les risques de proliférations d'insectes ravageurs. À l'issue du tour de table, les acteurs de la filière ont remercié les services de l'État pour la qualité des interventions et ont rappelé les attentes de la profession sur les problématiques d'accessibilité des parcelles brûlées, de financement de l'exploitation de ces bois ou encore d'approvisionnement des industries de transformation de la région Nouvelle-Aquitaine.

Ce groupe opérationnel se réunira régulièrement pour apporter à tous les acteurs de la filière une parfaite visibilité de la situation et préparer sans attendre la mise en œuvre du plan de reboisement des parcelles incendiées, pour replanter une forêt avec des règles plus protectrices et de prévention face aux feux.